

Me Pierre Pelletier

Avocat

2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886
Cellulaire : 418 928-1971
Télécopieur : 418 650-7075
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Lévis, le 21 novembre 2018

Par courriel et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020

Dossier : R-4057-2018

Planification de l'audience – AQCIE-CIFQ

Chère Consoeur,

Je donne suite à la vôtre du 12 novembre 2018.

Vous vous rappellerez que l'AQCIE-CIFQ est représentée dans ce dossier par deux avocats.

A. Me Guy Sarault s'occupera de l'administration de la plus grande partie de la preuve relative au MRI et fera entendre à cet égard les experts de PEG. Il prévoit un contre-interrogatoire de 45 minutes du panel 2 du Distributeur, une preuve de 45 minutes incluant la reconnaissance des experts de PEG et une plaidoirie de 30 minutes.

Le Distributeur a prévu présenter une preuve sur le MRI par son panel 2.

Les intervenants suggèrent à cet égard que le panel sur le MRI soit entendu en dernier et soit immédiatement suivi par la preuve à être présentée par Me Sarault. Le reste de la preuve de l'AQCIE-CIFQ pourrait être produit soit au même moment, soit après celle de l'AHQ-ARQ, tel que présentement prévu, mais les intervenants croient la première solution préférable vu qu'une partie de la preuve des analystes a aussi trait au MRI. De cette manière, le temps de présence en audience des experts et traducteurs pourrait être limité et la preuve par experts sur le MRI pourrait être concentrée, à l'avantage de tous.

B. Je prévois, quant au reste, ce qui suit :

- 15 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de chacun des panels 1 et 3, et 5 minutes à la suite de la présentation du président du Distributeur;
- 45 minutes pour la présentation de la preuve des analystes Paul Paquin, Pierre Vézina et Jocelyn B. Allard;

- 20 minutes pour la plaidoirie;
- Aucun moyen préliminaire n'est prévu, non plus qu'aucun contre-interrogatoire des autres intervenants.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Simon Turmel
Me Guy Sarault